



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2026-23

COMMUNE DE Bessières

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

(Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT)

Nom	Prénom	Fonction	Taux (% IB 1027)
MAUREL	Cédric	Maire	58.3 %
SANCHEZ	Alexia	1ère Adjointe	17 %
BLOYET	Anthony	2ème Adjoint	13.5 %
OLIVE	Françoise	3ème Adjointe	13.5 %
COLOMBIES	Julien	4ème Adjoint	13.5 %
RIVIERE	Christel	5ème Adjointe	11 %
ESTRIPEAU	Pierre	6ème Adjoint	11 %
HERRANZ	Nathalie	7ème Adjointe	11 %
CONTE	Jean-Charles	8ème Adjoint	11 %
ANDREU	Véronique	1er Conseiller - Délégation étendue	11 %
FALCONNET	Michel	2ème Conseiller - Délégation étendue	11 %
FOURCADE	Emmanuelle	3ème Conseiller - Délégation étendue	11 %
BONNAFOUS	Frédéric	4ème Conseiller - Délégation étendue	11 %
PEREZ	Elodie	5ème Conseiller - Délégation étendue	11 %
MANSUY	Fabrice	6ème Conseiller délégué	5 %
BONNET	Christine	7ème Conseiller délégué	5%
ANGLES	Cédric	8ème Conseiller délégué	5 %

KNITL GUIDICI	Julie	9ème Conseiller délégué	5 %
BOUREZ	Jean-Marc	10ème Conseiller délégué	5 %
RIEU	Alicia	11ème Conseiller délégué	5 %

Observations :

- Les indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027).
- Les montants mentionnés correspondent à des montants bruts mensuels.
- Les indemnités respectent l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Le Maire


Cédric MAUREL